

Le processus spécialisé en violence conjugale pour le district de Montréal

*Forum interprovincial sur le traitement judiciaire de la
violence conjugale*
Montréal, Québec

Par M^e Natalie Brissette, procureure en chef, DPCP
Mme Nathalie Matteau, spécialiste en activités cliniques, CIUSSS Centre-est-de-Mtl
M^e Gaëtane Martel, chef de division, Ville de Montréal

Historique

- Une mobilisation des milieux féministes
- L'implantation d'un réseau de maisons d'hébergement

Adoption de politiques

- Politique d'aide aux femmes violentées du ministère de la Santé et des Services sociaux 1985

- Objectifs

- Diminuer la violence faite aux femmes
- Améliorer les services aux victimes
- Contribuer aux changements des attitudes et mentalités

- Politique d'intervention en violence conjugale du ministère de la Santé et des Services sociaux 1986

- Affirmer le caractère criminel de la violence conjugale
- Judicialiser les plaintes
- Humaniser l'intervention auprès des victimes
- Abaisser le seuil de tolérance de la société face à la violence conjugale

- Impact sur le système judiciaire
 - Le dépôt massif de plaintes
 - Des intervenants mal préparés pour traiter ces dossiers
 - Des tribunaux non équipés pour répondre aux besoins des victimes

Naissance de Côté Cour

- Une victime oubliée
- Le début d'une alliance socio-judiciaire

L'après politique

1. Les orientations

La victimes au cœur de l'intervention

La recherche de l'équilibre entre l'intérêt de la victime et le respect de ses besoins.

L'autodétermination de la victime

2. L'alliance sociojudiciaire

3. La clientèle visée

Services aux victimes offerts par Côté Cour

1. Interventions téléphoniques
2. Rencontres d'évaluation
3. Rencontres de préparation au témoignage

Interventions téléphoniques

- Transmission d'informations quant à la remise en liberté ou la détention de l'accusé
- Évaluation psychosociale sommaire
 - État général de la victime et de ses enfants
 - Craintes et besoins spécifiques
 - Sévérité de la violence et risque de récurrence
 - Exposition des enfants à la violence conjugale

Interventions téléphoniques

- Scénarios de protection
- Transmission d'informations sur le processus judiciaire, les droits et recours et les démarches à entreprendre
- Référence de la personne et de ses enfants vers une aide professionnelle immédiate et adaptée

Rencontres d'évaluation

Les personnes victimes sont rencontrées systématiquement et, selon le contexte, à différentes reprises tout au long des procédures judiciaires.

Contenu de la rencontre

- Évaluation psychosociale globale
 - Compréhension de la situation
 - Dépistage des enfants exposés à la violence conjugale
 - Identification des besoins et des attentes de la personne
 - Évaluation du degré de dangerosité et du risque de récidive
 - Compréhension et recadrage des perceptions de la personne victime

Contenu de la rencontre

- Transmission d'informations
 - Processus judiciaire
 - Conditions de remise en liberté
 - Scénarios de protection
 - Ressources
 - Droits et recours (IVAC, garde d'enfant, etc.)

Contenu de la rencontre

- Intervention en situation de crise
- Référence vers les ressources appropriées
- Recommandations aux procureurs de la poursuite

Rencontre de préparation au témoignage

Les rencontres peuvent être faites
individuellement ou en groupe.

- Démystification du processus judiciaire
- Explication du déroulement d'une audience

Rencontre de préparation au témoignage

- Clarification et recadrage des appréhensions et des attentes de la personne
- Mise en place de stratégies pour diminuer le niveau de stress
- Visite d'une salle de cour

Les poursuites par le Directeur des poursuites criminelles et pénales à la Cour du Québec

1. La juridiction
2. L'encadrement du Directeur en matière de crimes commis dans un contexte conjugal

Les poursuites par le Directeur des poursuites criminelles et pénales à la Cour du Québec

3. Le fonctionnement des audiences
4. L'assignation de la victime
5. La concertation
6. Les délais

Les constats suite à la mise en place du nouveau processus

Nous sommes inquiets de.....

- Le grand volume de dossiers traités
- Les délais
- La disposition des lieux
- L'absence d'équipe d'enquêtes spécialisées

Les avantages et les limites du processus

Nous aimons.....

- Contact de la victime avec un procureur
- Suivi plus aisé avec les travailleurs sociaux et la D.P.J.
- Les délais à la salle de procès sont rétablis
- Une connaissance plus approfondie du contexte conjugal et du dossier pour les procureurs
- Approche personnalisée aidant à la confiance dans le système de justice

La Cour municipale de Montréal

- Une cour de juridiction pénale et criminelle sommaire
- Son organisation :
 - 1 juge-président
 - 1 juge-président adjoint
 - 29 juges
 - 22 salles d'audience (10 en matière criminelle, dont 2 d'entre elles entendent les dossiers de violence conjugale)

- La Direction des poursuites pénales et criminelles
 - 1 directeur
 - 4 chefs de division
 - 58 procureurs – 4 stagiaires en droit
 - 25 procureurs œuvrant dans les dossiers de violence conjugale sous l'autorité d'un chef de division responsable des programmes sociaux implantés à la cour
- Un comité sous la présidence d'un juge de la cour
- Délais d'intervention à la Cour
 - Des délais d'intervention qui permettent de rejoindre les victimes rapidement
 - Des délais qui permettent la tenue rapide d'un procès

Les avantages de notre système

- Une intervention rapide pour rejoindre les victimes
 - Communication avec les victimes dès le traitement de la plainte
 - Comparution dans les 14 jours de l'infraction
 - Des délais d'audition rapides
 - Rencontre avec la victime dès la comparution ainsi qu'à chaque étape du processus
- Une intervention personnalisée en fonction de la victime
 - Évaluation individualisée qui permet des mesures de protection pour la victime
 - Prise en considération des besoins de la victime
 - Victime au cœur de nos préoccupations

- Des alliances stratégiques de l'ensemble des intervenants

- Une résolution des pratiques judiciaires
- Une action concrète qui prend en considération les besoins
- Des acteurs formés en violence conjugale
- Des comités de suivi
- Un réseau d'aide pour les victimes

Les limites de notre système

- Nature des liens entre les victimes et accusé
- Le sentiment d'impuissance des acteurs du système
- La preuve qui repose sur la victime
- L'équilibre entre les besoins des victimes et sa protection
- Le roulement de personnel dans les organismes
- Le trop grand volume de dossiers

Conclusion

La réussite de notre programme :

- ✓ Rejoindre
- ✓ Informer et outiller
- ✓ Démystifier